



Trail du Tortillon 2026

Règlement

L'inscription au Trail du Tortillon implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1) EPREUVES

Le Trail du Tortillon, épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, est organisé par le CABBE (Club Athlétique Boé Bon-Encontre).

Les parcours empruntent les chemins, les routes et espaces boisés essentiellement situés sur la commune de Bon-Encontre, ainsi qu'un petit tronçon sur la commune de Pont-du-Casse.

L'organisation propose trois courses à pied chronométrées avec classement :

- Trail long d'environ 32km dénivelée positive 1100 m "le Fardeau"
- Trail long d'environ 15km dénivelée positive 500 m "le Calvaire"
- Trail court d'environ 9 km dénivelée positive 270 m "le Tortillon"

L'organisation propose aussi une course pour les enfants de 6 à 10 ans non chronométrée et sans classement.

Le lieu de départ et d'arrivée se situe sur le parking du stade municipal René Lajunie de la commune de Bon-Encontre.

Les départs des courses seront donnés le samedi 30 mai 2026 à :

- 16h00 pour le trail long 32km "le Fardeau"
- 18h00 pour les courses des enfants, "le petit Tortillon"
- 18h30 pour le trail de 15 km, "le Calvaire"
- 18h45 pour le trail court de 9km "le Tortillon"

Le port du dossard est obligatoire pour les trois trails.

BARRIERES HORAIRES

L'heure maximale d'arrivée pour les trails afin d'être classé est fixée à 21h30.

Les coureurs pointant au ravitaillement de Sainte Radegonde après 21h seront arrêtés.



2) PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, à la date de l'épreuve et une preuve de sa date de naissance, sous réserve de respecter les catégories d'âges ci-dessous rappelées :

Le Tortillon (9km) ouvert à partir de la catégorie cadets (nés en 2009-2010),

Le Calvaire (15km) à partir de la catégorie juniors (nés en 2007-2008),

Le Fardeau (32km) à partir de la catégorie espoirs (nés en 2004-2006),

La course "enfants" réservée aux catégories poussins (nés en 2015-2016) et éveil athlétique (nés en 2017-2019).

3) Condition de participation

3.1 - Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.



3.2 - Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

3.3 - Conservation des justificatifs

L'organisateur devra être en mesure de justifier que les articles 3.1. et 3.2. ci-dessus ont été respectés (copie du certificat médical ou du questionnaire médical, numéro d'attestation PPS pour la durée du délai de prescription légale sur la responsabilité civile délictuelle corporelle (10 ans).

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou d'un PPS VALIDE par sa présentation directe ou la présentation d'une licence en cours de validité acceptée par la FFA.

Course des enfants :

- Une décharge parentale est suffisante pour la course des enfants (les parents déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas de problème). Il est fortement recommandé de s'assurer auprès d'un médecin des capacités nécessaires (aptitude) de leur enfant à faire la distance prévue.

4) INSCRIPTIONS

Les Inscriptions se feront en ligne à partir du site Internet de la manifestation et sur le site internet accessible à l'adresse :

<https://pyreneeschrono.fr/evenement/trail-tortillon-2026/>

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le 29 mai 2026 à 20h00.

Les inscriptions sur place le jour de la course seront possibles jusqu'à 15h00 pour le trail "le Fardeau", jusqu'à 18h pour les autres courses, moyennant un surcoût.

Le montant de l'inscription en ligne est de :

- vingt cinq euros (25 €) pour "le Fardeau"
- dix huit euros (18 €) pour "le Calvaire"
- douze euros (12 €) pour "le Tortillon"

Le montant de l'inscription sur place le jour de la course est de :

- **vingt huit euros (28 €)** pour “le Fardeau”
- **vingt euros (21 €)** pour “le Calvaire”
- **quinze euros (15 €)** pour “le Tortillon”

dans la limite des places disponibles.

Les athlètes disposant d'une licence athlétisme FFA bénéficieront d'un tarif réduit de 5€ pour une inscription en ligne uniquement.

La course enfant est gratuite.

Aucune inscription, ni modification ne seront prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5) DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur place le jour de la course à partir de treize heures.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

L'absence de dossard entraîne la mise hors course immédiate du participant.

En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.

Les dossards ne seront pas récupérés à l'issue de la course

1) RAVITAILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Au moins un ravitaillement en nourriture est proposé sur chaque parcours, ainsi que plusieurs points d'eau selon la météo. Il est préconisé de s'équiper du matériel suivant :

un sac à dos, une réserve pouvant contenir 1 l d'eau minimum, une réserve alimentaire, une veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie, un téléphone portable, une lampe frontale pour le Fardeau et le Calvaire, une pièce d'identité.

Un ravitaillement est également proposé à l'arrivée.

2) SÉCURITÉ DU PARCOURS

Les coureurs s'engagent à n'emprunter le parcours balisé **UNIQUEMENT** que pour la durée de ce trail, notamment pour les sections situées en domaine privé.

Le non-respect de cette interdiction est susceptible d'entraîner le désengagement des propriétaires de parcelles empruntées et donc à terme, l'impossibilité d'organiser cet événement.

Des signaleurs sont présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours qui empruntent ou traversent la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route et n'est en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. Un contrôle des dossards pourra être effectué sur plusieurs points du parcours.

L'accompagnement par un VTT ou un animal est interdit.

Les enfants qui participent à la course enfants, ne sont plus pris en charge à l'issue de celle-ci. Les parents ou accompagnateurs doivent assurer leur garde et leur sécurité.

3) CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves est assuré de façon informatique par le biais d'une puce collée au dossard.

Tout coureur non répertorié à un point de contrôle sera automatiquement disqualifié.

La perte de la puce fournie entraîne la disqualification.

Il n'y a pas de chronométrage pour la course des enfants.

4) ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque zone de ravitaillement sera suivie d'une zone verte ou seront postées des poubelles. Chaque coureur veillera donc à y déposer ses déchets ou à les conserver jusqu'à l'arrivée. Afin de limiter le volume de déchets, la boisson sera servie dans le gobelet personnel obligatoire. (Voir Equipement pour le Trail).

Toute personne ne respectant pas la nature, en jetant tout papier ou gobelet en dehors des poubelles installées à cet effet, sera immédiatement mise hors course.

1) ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, des personnes qui participent à la mise en place des épreuves, et de tous les participants aux courses. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

2) DROITS A L'IMAGE

Les participants au Trail du Tortillon autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, à l'occasion de leur participation au Trail du Tortillon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

3) FICHIERS INFORMATIQUES

L'organisation informe les participants de la mise en place d'un fichier informatique contenant des informations personnelles à chaque coureur pour gérer les inscriptions. Ce fichier est accessible et modifiable sur demande des participants.

L'organisation informe que les résultats pourront être publiés sur le site du Trail du Tortillon et celui de la FFA. Les coureurs qui souhaitent s'opposer à ces publications doivent en informer l'organisateur et la FFA.

4) ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

5) RÉCOMPENSES

L'organisation remet un lot à chaque participant au moment du retrait des dossards (coureurs) et à l'arrivée (course enfants).

L'organisation remet un lot supplémentaire aux 3 premiers et 3 premières de chacun des trois trails puis au premier de chaque catégorie.

Il est également prévu une récompense pour le club le plus représenté, toutes courses confondues.

6) ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le (la) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des disposition

